



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## insertion professionnelle

Question écrite n° 25718

### Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur les préoccupations exprimées par les 49 missions locales de Rhône-Alpes, qui accompagnent annuellement 105 000 jeunes parmi lesquels 17 000 résident dans les quartiers des Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Elles se sont beaucoup investies dans la mise en oeuvre des contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS). Elles s'étonnent aujourd'hui que l'État, dans le cadre du plan banlieues, souhaite engager un nouveau dispositif, le contrat d'autonomie, qui s'avère similaire au CIVIS, mais dont la particularité est d'être confié à des opérateurs qui seront choisis sur appel d'offres. Les opérateurs privés s'en trouvent privilégiés au regard de leurs moyens supérieurs à ceux dont disposent les missions locales pour pouvoir postuler à égalité de tarifs. Les missions locales ont du mal à comprendre des projets qui aboutiraient à opposer deux programmes d'accompagnement similaires, mais confiés à des acteurs différents. Il souhaiterait qu'elle lui explique les raisons d'un tel choix et qu'une concertation s'engage avec les missions locales et les collectivités territoriales afin que les efforts engagés ne soient pas ruinés par des projets concurrents.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Gerin](#)

**Circonscription :** Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25718

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Politique de la ville

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 juin 2008, page 5333

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)